

La réforme de l'équipement et de l'habillement de l'infanterie

Autor(en): **Nicolet, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **51 (1906)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA RÉFORME

DE

L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABILLEMENT DE L'INFANTERIE

Planches XVI-XXI

L'année 1906 verra probablement la fin des essais d'équipement et d'habillement d'infanterie et la commission sera en mesure, cette dernière période passée, de présenter au Département militaire fédéral des propositions définitives.

Les essais qui restent à faire porteront sur un nombre restreint de modèles ; on peut dès maintenant éliminer ceux qui, soit par leur forme, soit par leur couleur, soit pour d'autres motifs n'ont pas donné les résultats cherchés.

Est-il besoin de rappeler que les plaintes sur l'habillement et l'équipement du fantassin sont déjà anciennes ? Ces plaintes portaient en première ligne sur le poids. Le fantassin porte actuellement, tout compris : vêtements qu'il a sur le corps, munition de poche, des vivres pour un jour et l'outil de pionnier, un poids qui varie suivant la taille de l'individu de 25,900 kg. à 27,560 kg. A ce poids, il faut ajouter celui d'une unité de tente pour chaque homme. Or une unité de tente pèse 1940 gr., ensorte que le poids total à porter par le fantassin est actuellement de 27,840 à 29,500 kg.

La première préoccupation de la commission devait donc être de diminuer ce poids.

Pour arriver à ce résultat, elle disposait de deux moyens : supprimer les objets non indispensables, diminuer le poids des effets d'équipement et d'habillement sur lesquels on pouvait opérer une réduction.

Pour les essais qui ont eu lieu en 1904 déjà, la commission a appliqué ces deux moyens et elle est arrivée ainsi à une réduction de 4,590 kg.

Les réductions portaient sur les objets suivants :

| | |
|--|----------------|
| Coiffure, diminution du poids | 290 gr. |
| Second pantalon, dim. du poids | 490 » |
| Capote, suppression | 2,620 » |
| Sac, diminution du poids. | 1,020 » |
| Sac à pain, dim. du poids | 330 » |
| Gourde, » | 30 » |
| Ceinturon et cartouchière, dim. du poids. | 100 » |
| Etui de l'outil de pionnier, dim. du poids | 100 » |
| Tente et accessoires, suppression | 1,940 » |
| Guêtres, suppression | 280 » |
| Total | <u>7,200 »</u> |

Par contre, on introduisait les objets suivants :

| | |
|--|------------------|
| Un vêtement de dessous (tricot) ou de quartier. | 400 gr. |
| Un manteau-tente | 1,600 » |
| Les accessoires de la tente | 460 » |
| Des bandes molletières | 150 » |
| | <u>2,610 gr.</u> |
| Diminution réelle. | <u>4,590 gr.</u> |

Les essais ont démontré que ce programme n'était pas entièrement réalisable ; que certains objets ne supportaient pas un allègement aussi considérable, tandis que le poids de certains autres pouvait être encore diminué ; et, au lieu d'une réduction de 4,590 kg. sur le chargement du fantassin, le programme des essais de l'année 1905, ne réalisait plus qu'une réduction de 3,384 kg. On a dû reconnaître qu'en diminuant le poids de quelques objets au delà d'une certaine limite, on compromet-tait leur solidité.

Il semble ainsi qu'on ne peut pas alléger le fantassin de plus de 3,500 kg., chiffre rond. Le poids à porter oscillerait donc, suivant la taille de l'individu, entre 24,500 et 27,000 kg., chiffres ronds.

* * *

La réduction principale provient de la suppression de la capote et de l'unité de tente et de leur remplacement par une pièce d'étoffe organisée de manière à pouvoir servir comme unité de tente, comme couverture et comme manteau (sorte de poncho).

Il ne s'agit évidemment pas d'un manteau au sens usuel de ce terme ; on entend simplement que le fantassin peut jeter cette pièce d'étoffe par dessus ses épaules, qu'elle soit pourvue à cet effet d'une ouverture pour passer la tête, ou qu'on l'emploie simplement comme pèlerine pour se préserver de la pluie ou du froid, pendant une marche ou faction, etc.

Pour compenser la suppression de la capote, la commission propose l'adoption d'un sous-vêtement tricoté, sorte de jersey ouvert et boutonnant par devant du haut en bas et pourvu d'un col montant et protégeant bien le cou.

Ce vêtement peut être porté soit sous le veston si la température l'exige, soit seul, comme vêtement de travail ou de repos au quartier, au cantonnement ou au bivouac.

Ici se pose cette question : Peut-on se passer absolument de la capote ?

Au printemps, en été et en automne, la capote n'est pas indispensable. Par contre, on ne pourrait guère s'en passer dans une campagne d'hiver. Il ne s'agirait donc pas de l'écartier définitivement, mais de la conserver en magasin pour la remettre à la troupe en cas de besoin. Les approvisionnements existants suffiraient probablement pour longtemps.

* * *

On a proposé encore, pour alléger le fantassin, différents procédés : par exemple, de ne donner aux hommes composant une subdivision qu'un certain nombre de marmites individuelles et de sachets de nettoyage ; ce sont à peu près les seuls objets que le soldat pourrait posséder en commun avec un camarade. Mais on y a renoncé car, dans la pratique, ce système présenterait des difficultés et occasionnerait de multiples complications.

On a proposé aussi une méthode qui permettrait de dédoubler le bagage du fantassin, de manière à le débarrasser, dans certains cas, de toute la partie de son bagage considérée comme non indispensable. Le fantassin ne porterait sur lui que les effets personnels *strictement indispensables* pour un temps limité, la munition et les vivres. Le reste du bagage resterait en arrière, ou bien on le chargerait sur des voitures qui suivraient la troupe.

Mais on ne pourrait pas toujours se procurer les voitures et



Uniformes d'essai.
Tunique et képi actuels modifiés.



Uniformes d'essai.
Vareuse gris-clair, col rabattu, casque et shako.



Uniformes d'essai.

Vareuse gris-clair, col droit, casque à cimier métallique
(homme de gauche).

les attelages nécessaires, ou bien il ne serait pas possible de les faire suivre les colonnes. Quant au bagage laissé en arrière, la troupe ne le reverrait probablement plus. C'est donc une méthode à laquelle il faut renoncer.

Le bagage du fantassin doit être réduit autant qu'il est possible; on doit en écarter tout objet superflu; diminuer les poids jusqu'à la plus extrême limite. Mais ce bagage une fois arrêté, le fantassin doit le porter constamment sur lui et ne s'en séparer, sous peine de ne plus le revoir, qu'en cas d'absolue nécessité.

Il faudra parfois décharger des hommes isolés pour les mettre en mesure d'accomplir certaines missions (patrouilles, etc.), mais il ne s'agira alors que de quelques hommes et leur bagage pourra être facilement transporté sur le char de la compagnie.

Au moment d'une attaque décisive, il faudra peut-être alléger de tout son bagage une troupe entière pour la mettre en état d'accomplir une tâche pénible et difficile. Mais ce sera encore un cas exceptionnel.

Dans la règle, le fantassin marche et combat avec son bagage.

* * *

La commission avait aussi à étudier la question de la forme, de la façon et de la coupe des effets d'équipement et d'habillement, et celle de la nature, de la couleur et de la qualité des matières et des étoffes à employer.

Les essais des années 1904 et 1905 ont avancé la solution de ces différentes questions au point que l'on peut, pour les essais à continuer en 1906, éliminer les types qui ne répondent pas aux conditions requises et mettre à l'épreuve seulement les autres.

* * *

Couleur des étoffes et des garnitures. — Les essais de 1905 ont porté sur trois espèces de drap : *gris-clair*, *gris-bleu foncé* et *bleu*. Les garnitures étaient rouge-écarlate pour les uniformes de drap gris-bleu et bleu, et bleu foncé aux passe-poils écarlates pour les uniformes de drap gris-clair. Les boutons étaient blancs.

Il s'agissait d'abord de comparer les couleurs au point de vue de la moindre visibilité. Il est essentiel, en effet, que le

fantassin, qui ne trouve pas toujours dans le terrain des cheminements défilés et qui doit traverser des espaces découverts exposés au feu de l'adversaire, soit vu le moins possible. A ce point de vue, les essais ont démontré que c'est le gris-clair qui se fond le plus complètement dans la teinte générale du paysage et qui échappe le plus longtemps à la vue. Cette couleur laisse bien loin derrière elle le gris-bleu et le bleu foncé, entre lesquels la différence de visibilité n'est pas sensible.

Quant aux garnitures, elles jouent un rôle secondaire et presque insignifiant ; ni les cols écarlates sur les uniformes foncés, ni les cols et les parements bleus foncé sur les uniformes gris-clair, ne contribuaient à rendre plus visibles les hommes qui les portaient. C'est donc purement affaire de goût.

On avait émis la crainte que le gris-clair ne fut trop salissant.

Il est impossible que l'uniforme de campagne ne se salisse pas. Le fantassin est astreint à toutes sortes de travaux salissants et il ne peut pas changer de vêtements à toute occasion ; pour cheminer dans le terrain, il doit souvent se traîner à terre et ramper ; pour tirer, il se couchera de préférence sur le sol, sans qu'il ait la faculté de choisir pour cela la place la moins malpropre. Les vêtements du fantassin ne peuvent donc pas rester propres. Qu'il soient de couleur claire ou de couleur foncée le résultat sera le même. Sur les uns la saleté sera plus apparente que sur les autres, voilà tout.

Cette question ne doit pas jouer un rôle prépondérant dans le choix de la couleur et de la nuance des uniformes.

Les uniformes foncés seront donc exclus des essais qui se poursuivront en 1906 ; on n'y soumettra que des uniformes gris-clair.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'après lavages, à la suite de la campagne d'essais de 1905, les draps gris avaient repris une meilleure apparence que les draps foncés.

Nous avons dit que les garnitures étaient sans influence sur la plus ou moins grande visibilité à distance. Par contre, toutes les garnitures ne supportent pas également bien l'usure et le lavage ; toutes, non plus, ne décorent pas d'une manière aussi avantageuse un drap d'une couleur quelconque.

Ainsi, le rouge écarlate et les boutons blancs s'alliaient parfaitement au drap bleu foncé et même au drap gris-bleu ; ils ne s'allient pas aussi bien au drap gris-clair.

Le rouge écarlate se défraîchit très vite et ne supporte pas le lavage ; c'est aussi le cas du vert-clair, du bleu-clair, etc.

Sur les uniformes foncés, on mettait des garnitures claires ; il faut mettre des garnitures foncées sur les uniformes clairs. Le bleu foncé combiné dans les uniformes de 1906 avec le gris-clair n'a pas produit un effet satisfaisant, non plus que les boutons blancs. Les uniformes gris-clair de 1905 seront garni de drap vert foncé, auront des passepoils noirs et les boutons seront jaunes.

Les draps employés en 1905 ont donné encore lieu à quelques critiques relativement à leur qualité. On doit s'efforcer d'obtenir à l'avenir une qualité meilleure. Ce n'est, à notre avis, qu'une question de prix, mais c'est de toute première nécessité.

* * *

La coiffure. — On a continué les essais avec le képi (ordonnance actuelle) modifié. Les modifications introduites avaient pour but de le rendre moins lourd, de poids et de forme, et plus souple. Les résultats n'ont pas été satisfaisants.

La coiffure militaire doit répondre à un certain nombre de conditions : elle doit protéger la tête contre la chaleur, contre le froid et contre la pluie ; elle doit être, par conséquent, imperméable ; elle doit permettre aux fantassins le tir dans toutes les positions ; elle doit avoir une forme telle que son centre de gravité ne pèse ni en avant ni en arrière ; enfin elle doit être légère.

La matière employée pour la confection du képi actuel est le feutre ; celui-ci n'acquiert l'imperméabilité qu'au moyen d'un apprêt qui le rend raide. Aussi a-t-on cherché un peu partout à remplacer le feutre par une autre matière. Le liège a donné, jusqu'ici, les meilleurs résultats ; il est léger et aussi imperméable que le feutre apprêté et il présente une solidité suffisante. Les casques et le shako essayés en 1905 étaient confectionnés en liège. C'est en liège également que seront confectionnées les coiffures des essais de 1906. Le feutre sera laissé de côté comme ne répondant pas d'une manière suffisante à toutes les conditions.

Quant à la forme, on s'est arrêté à deux types : le casque à boucle surbaissée avec une crête garnie d'un cimier métallique, et le shako de forme autrichienne. Ces coiffures seront recou-

vertes d'une étoffe dont la couleur se rapproche autant que possible de celle de l'uniforme.

Les garnitures consisteront en une étoile avec croix fédérale, des cocardes placées sur les côtés et une jugulaire fixée extérieurement. Le shako aura en outre, soit un pompon analogue au pompon actuel, soit une autre décoration en forme de macaron ovale. La ventilation sera améliorée.

Le bonnet (coiffure de quartier) reste conforme au modèle de 1905.

* * *

La vareuse. — C'est ainsi que nous appellerons provisoirement le vêtement destiné à remplacer la tunique.

On se souvient que, suivant un vœu exprimé au Conseil national, on a essayé en 1905 des tuniques à un seul rang de boutons et garnies de poches sur la poitrine. Cette modification n'a fait disparaître qu'une partie des inconvénients de la tunique, et en laisse subsister d'autres (la fente des pans à la partie postérieure, le trop peu d'ampleur) qu'on ne peut faire disparaître dans une limite suffisante qu'en changeant complètement le type du vêtement.

Cette modification ne constituerait pas une réforme et ne ferait que continuer la série des modifications apportées successivement depuis tant d'années à la tunique et qu'on a appelées, à juste titre, des réformes à rebours.

Il faut donc renoncer à cette tunique modifiée ; d'autant que si l'on veut aller jusqu'au bout, c'est la couleur autant et plus que la forme qu'il faut changer.

A côté de la tunique modifiée, on a essayé des vareuses foncées (gris-bleu foncé) et des vareuses grises, partie avec des cols droits, partie avec des cols rabattus.

Quant à la façon, toutes ces vareuses étaient sensiblement pareilles : larges de dos et de poitrine, munies de poches sur la poitrine et sur les basques, et d'une martingale permettant de les ajuster à la taille ; elles avaient également une vaste poche, occupant toute la partie postérieure des basques et traversant d'un côté à l'autre comme dans les vestes de chasse.

Les garnitures étaient : des boutons unis et brillants en métal blanc, des passepoils écarlates et des cols écarlates (tunique) avec pattes écarlates (vareuse foncée) et bleu foncé (vareuse gris clair).

Quant à la forme, la vareuse s'est montrée bien supérieure à la tunique ; la question des cols, droits ou rabattus, n'a pas encore été tranchée et ne le sera qu'après la période des essais de 1906.

Nous avons déjà dit plus haut que pour ces essais on avait choisi le gris clair aux garnitures de drap vert foncé, passepoils noirs et boutons jaunes.

* * *

Le vêtement de dessous, en tricot, servant aussi de vêtement de quartier est maintenu, mais ouvert devant, du haut en bas, et fermant au moyen de boutons.

* * *

Il n'est rien changé au modèle déjà arrêté pour les *pantalons de service*, on leur mettra seulement des passepoils noirs..

On fera les *pantalons de quartier* (en même temps pantalons de dessous), un peu plus longs.

* * *

Les *bandes molletières* n'appartiennent pas à l'équipement personnel, mais à l'équipement de corps, comme les guêtres, pour un service ou une campagne dans la mauvaise saison.

On continuera toutefois les essais. Ceux-ci porteront surtout sur la nature (élasticité) et la qualité du tissu.

* * *

En concurrence avec le *sac* actuel, un peu modifié et allégé et disposé de manière à recevoir le sac à pain sous le couvercle, on avait essayé une *sacoché* en peau de veau tannée avec son poil, souple, et remplissant le but d'un sac tyrolien. Malgré les avantages de cette sacoché, au point de vue du poids en particulier, on y a renoncé. Les gens habitués à porter le sac tyrolien la préféreraient cependant ; mais il est en somme plus difficile de bien emballer les effets dans la sacoché que dans le sac.

C'est donc le sac actuel modifié qui subsiste ; il est encore possible de l'améliorer. Il s'agit, particulièrement de s'assurer s'il n'y aurait pas un avantage à mettre l'ouverture du sac à la partie qui appuie contre le dos de l'homme, de sorte que l'on puisse fixer de l'autre côté, à demeure, la marmite et le sac à

pain et emballer les effets ou les déballer sans avoir à enlever préalablement ces deux objets.

Le poids du sac doit être réduit autant qu'il est possible car il faut renoncer, pour les motifs indiqués plus haut, au paquetage réduit.

* * *

Le reste de l'équipement doit subir encore des modifications de détails que nous laissons de côté.

* * *

Quand la nouvelle période d'essais sera terminée, la commission sera probablement en mesure de faire à l'autorité militaire supérieure des propositions définitives, car il faudra bien arriver à conclure.

Est-ce à dire qu'elle aura trouvé à l'équipement, à l'habillement et au chargement du fantassin la meilleure solution? Nul ne le sait. Mais c'est peu probable, tout étant éternellement perfectible.

Et d'ailleurs, après cela, tout ne sera pas fini. A ce moment, commencera le rôle du Département militaire et du Conseil fédéral. Que penseront ces autorités des propositions dont elles seront saisies? Comment les accueilleront-elles? Seront-elles disposées à entrer dans les vues qui leur seront soumises? Accepteront-elles leur mise à exécution? Autant de questions auxquelles il serait téméraire de répondre.

Quoi qu'il en soit, il faudra prendre une décision et adopter une solution. On ne peut rester indéfiniment dans le statu quo. Il faut coûte que coûte alléger le fantassin, l'habiller et l'équiper d'une manière plus rationnelle. Ici les goûts ou les préférences personnelles doivent céder le pas à la nécessité. On peut trouver une chose belle ou laide, seyante ou disgracieuse; ce n'est pas pour cela qu'il faudra l'adopter ou la rejeter, mais seulement parce qu'elle sera appropriée à son but ou non.

Que tous ceux qui s'intéressent à la question de l'habillement et de l'équipement du fantassin veuillent bien assister aux essais et les suivre; qu'ils se renseignent et fassent part à l'occasion de leurs remarques à qui de droit; qu'ils suggèrent les améliorations à introduire; ils pourront ainsi rendre de réels services.

N.